



L'environnement en France

Rapport sur l'état de l'environnement

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Risques, nuisances, pollutions](#) > [Pollution de l'air extérieur](#) > [Qualité de l'air](#) > [La pollution de l'air par les particules PM_{2,5}](#)

La pollution de l'air par les particules PM_{2,5}

Fiches thématiques

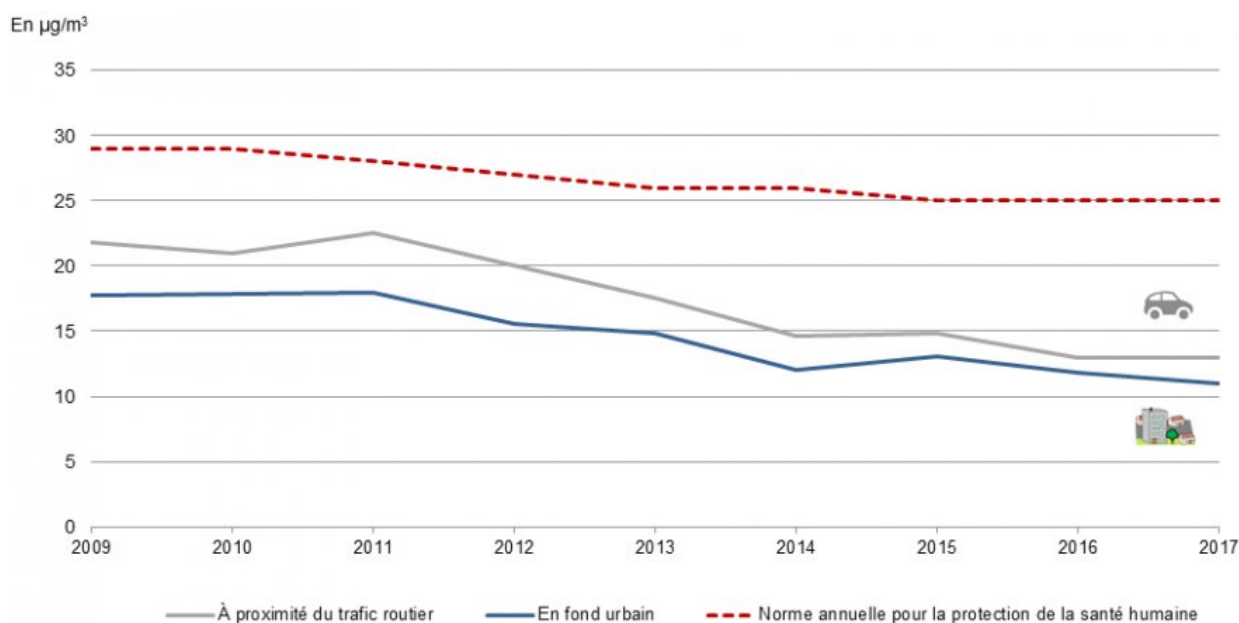
Le principal émetteur des particules de diamètre inférieur à 2,5 μm (PM_{2,5}) est le secteur résidentiel, chauffage au bois en particulier. Entre 2000 et 2017, les émissions de PM_{2,5} ont diminué. Les concentrations de ces polluants ont également baissé.

L'évolution des concentrations de particules

Les particules dans l'air font l'objet d'une préoccupation importante du fait de leur impact sanitaire. Le non-respect des normes de concentrations est à l'origine d'un contentieux européen en cours. Avant 2009, la surveillance et la réglementation portaient avant tout sur les particules PM₁₀ dites inhalables. Depuis 2009, elles concernent également les PM_{2,5}. Ainsi, entre 2009 et 2017 le nombre de stations de mesure des PM_{2,5} a été multiplié par 2,2.

Sur la période 2009-2017, les concentrations moyennes annuelles en PM_{2,5} ont également baissé à proximité du trafic routier et en fond urbain. En 2017, elles sont respectivement de 13 et 11 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. À proximité du trafic routier, les concentrations moyennes annuelles sont 1,2 fois plus élevées qu'en fond urbain.

Évolution des concentrations moyennes annuelles de PM_{2,5}



Champ : France métropolitaine et DOM

Source : Géod'Air, juillet 2018

La lutte contre cette forme de pollution est d'autant plus complexe qu'une partie des particules fines se forme à la suite de transformations chimiques dans l'atmosphère impliquant le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils, l'ammoniac, ou même des particules primaires (émises directement dans l'atmosphère). Le produit de ces réactions est appelé particules secondaires. De plus, des apports naturels s'ajoutent aux concentrations des particules, tels que les poussières telluriques d'origine désertique (qui peuvent être transportées sur de longues distances) ou issues de l'érosion des sols et les embruns marins.

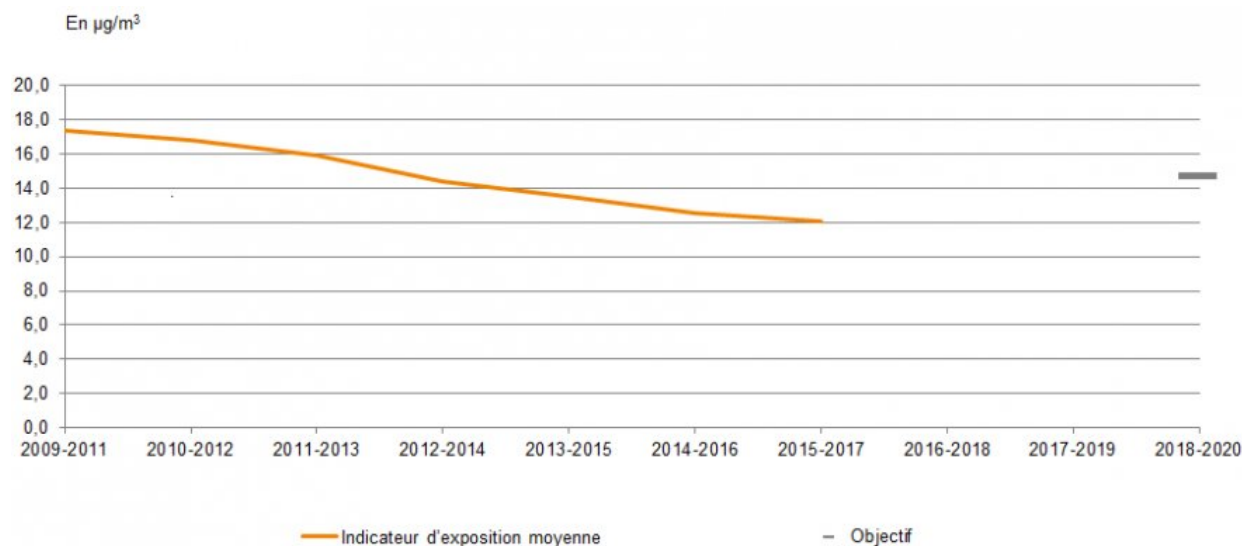
Situation des concentrations de particules au regard de la réglementation

Pour les PM_{2,5}, l'ensemble des stations de mesure respectent en 2017 la norme annuelle européenne pour la protection de la santé humaine, de même qu'en 2016.

La réglementation européenne fixe également un objectif de réduction de l'exposition moyenne en fond urbain aux PM_{2,5} pour chaque État membre pour 2020. En France, l'indice d'exposition moyenne (IEM) devra être au maximum de 14,7 µg/m³ en 2020. En 2017, l'IEM est égal à 12,1 µg/m³ et respecte déjà l'objectif pour 2020. Pour les prochaines années,

il s'agit donc de maintenir ce niveau de concentration. Cet indicateur est basé sur les mesures en PM_{2,5} réalisées sur 49 agglomérations.

Évolution de l'indicateur d'exposition moyenne aux PM_{2,5} en fond urbain



Note : l'indicateur est basé sur les mesures de PM_{2,5} réalisées sur 49 agglomérations.

Champ : France métropolitaine et DOM

Source : Géod'Air, juillet 2018

[Télécharger les normes de qualité de l'air aux particules PM10 et PM2,5 - PDF - 16 ko](#)

VOIR AUSSI

→ Les émissions de particules PM_{2,5}